

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

22 mars 2018

Date d'affichage :

3 avril 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180328-DELIB180303-DE
Date de télétransmission : 29/03/2018
Date de réception préfecture : 29/03/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

QUESTION N° 3

**OBJET : Titres restaurant : groupement de commandes avec Riom
Limagne et Volcans en vue de l'attribution du marché**

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 15 mars 2018**

La Commune de Riom a mis en place un système de titres restaurant au profit de ses agents depuis 1996. Le marché actuel arrive à échéance au 31/12/2018.

Aussi, il est nécessaire de lancer un appel d'offres en vue de la signature d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable 3 fois un an pour des prestations identiques à celle existantes actuellement.

Le coût annuel estimatif de cette prestation s'élève à 404 352 € pour la Commune. La part employeur s'élève à 3,20 € de la valeur faciale du titre et la part supportée par les agents est de 2,80 €.

La gestion de ces titres étant mutualisée entre la commune et Riom Limagne et Volcans, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre les deux collectivités pour retenir le même prestataire.

La convention constitutive du groupement désigne la Commune de Riom comme coordonnateur. Elle sera donc chargée d'organiser toute la procédure de consultation et chaque membre du groupement signera, notifiera et exécutera un marché à hauteur de ses propres besoins.

COMMUNE DE RIOM

La Commission d'Appel d'Offres du présent groupement sera chargée de l'attribution des marchés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention constitutive du groupement, désignant la Commune de Riom comme coordonnatrice ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention,**
- **désigner Mme Nicole PICHARD comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de Riom à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et désigner M. Thierry ROUX comme suppléant.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL